



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC – PROMULGATION

### RÈGLEMENT NO. 377-2025 ÉDICTANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 377-2025 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499, rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard, ce 4 décembre 2025.

(Signé)  
Marie-Eve Parent  
Directrice générale et greffière-trésorière